

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Assistaient à la séance tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf Monsieur Fabrice AUCAGOS qui a donné une procuration à Monsieur Didier FOLLET.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine COUROUBLE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu du 19 décembre 2014

Après quelques modifications opérées, à savoir :

- Page 8: remplacer le mot « enfouissement » par le mot « remplacement »

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2014 est approuvé.

Assainissement : Approbation du PPC 2016

Mr Le Maire rappelle que les deux précédents programmes de travaux d'assainissement sont terminés.

La société VERDI INGENIERIE PICARDIE assure la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le prochain programme de travaux d'assainissement 2015 pour un montant estimé à 783 000 € H.T.
 - (compris les frais de Maîtrise d'œuvre, études diverses et frais de provision pour révision) ;
- d'approuver la modification du PPC suivant les conditions de financements du Xème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de la façon suivante :
 - Année de réalisation : 2015 :
Tranche Optionnelle 2015 : extension de la collecte au niveau des rues du Bois, de Martinsart et Grande Rue (Ouest)
Montant de l'opération : 457 800,00 € HT
Montant de travaux finançable : 228 000,00 € HT
Nombre de branchements créés : 38
 - Année de réalisation : 2015 :
Tranche Ferme 2015 : extension de la collecte au niveau de la Rue de Bouzincourt
Montant de l'opération : 325 200,00 € HT

Montant de travaux finançable : 258 000,00 € HT

Nombre de branchements créés : 43

- d'autoriser la consultation des contrôles extérieurs suivant la procédure adaptée pour les deux tranches de travaux ;
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour les deux tranches de travaux ;
- d'autoriser M. le maire à mener les négociations qui s'avèreraient nécessaires ;
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme) ;
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, et l'Etat au titre de la Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une subvention dans le cadre de ces travaux ;
- d'inscrire des crédits suffisants au budget de la Commune ;

Adopté à l'unanimité

M. le Maire poursuit la séance et cède la parole au 1^{er} Adjoint M. Dominique MILLE pour aborder les points concernant le vote des comptes administratifs, comptes de gestion 2014 et budget primitifs 2015 principal, du service d'eau et d'assainissement :

Compte administratif et compte de gestion 2014 du service d'eau

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 21 471.37 €

Recettes réalisées : 8094.05 €

Soit un déficit de fonctionnement 2014 de 13 377.32 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées : 39 513.18 €

Recettes réalisées : 25 217.58 €

Soit un déficit d'investissement 2014 de 14 295.60 €

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence du 1^{er} adjoint, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2014 du service de l'eau.

Le compte de gestion du service d'eau dressé par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du service de l'eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	19 725.94 €		-14 295.60 €			5 430.34€
FONCT.	17 331.90 €	5 699.42 €	-13 377.32 €			-1 744.84 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL	1 744.84€
---	-----------

CUMULE AU 31/12/2014	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	5 699.42 €
Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne D 002)	1 744.84 €
Total affecté au C/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	1 744.84 €

Budget primitif 2015 du service de l'eau

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif du service de l'eau

A savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 17 740 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 16 292.34 €

Compte administratif et compte de gestion 2014 du service d'assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 61 269.37 €

Recettes réalisées : 62 047.26 €

Soit un excédent de fonctionnement 2014 de 777.89 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées : 652 532.17€

Recettes réalisées : 610 928.79 €

Soit un déficit d'investissement 2014 de 41 603.38 €

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence du 1^{er} adjoint, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2014 du service de l'assainissement.

Le compte de gestion du service d'assainissement dressé par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du service de l'assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	58 545.66 €		-41 603.38 €	75 000 € 15 000 €	60 000 €	16 942.28€
FONCT.	-9321.05 €		777.89 €			-8 543.16 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Affectation obligatoire :	777.89 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne D 002)	
	8 543.16 €
Total affecté au C/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
	- 8 543.16 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- 8 543.16 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif du service de l'assainissement

A savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 220 749.88 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 590 766.00 €

Compte administratif et compte de gestion 2014 du budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 372 447.49 €

Recettes réalisées : 460 137.21 € **418270.78**

Soit un excédent de fonctionnement 2014 de 45 823.29 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées : 39 460.14 €

Recettes réalisées : 170 107.42 €

Soit un excédent d'investissement 2014 de 130 647.28 €

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence du 1^{er} adjoint, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2014 de la commune.

Compte de gestion 2015 du budget principal

Le compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur Municipal identique au compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST.	10 177.02 €		130 647.28€	15 200 € 6 540 €	8 750 €	140 824.90€
FONCT.	157 428.92€		45 823.29€			203 252.21 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	130.647.28
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	203 252.21€
Total affecté au C/1068	
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	203 252.21 €

Budget primitif 2015 :

M. Dominique MILLE 1^{er} Adjoint procède ensuite à la lecture des propositions du budget primitif 2014 qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif 2014 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 462 067.21 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 247 464.00€

Vote des taux d'imposition 2015

Il s'en suit un débat autour de la fiscalité locale. M. MILLE rappelle que chacune des bases d'imposition fait l'objet par les services fiscaux d'une actualisation décidée chaque année par la loi de finances. Celle-ci se traduit par une augmentation automatique des bases de + 0.9 % qui a été votée par le Parlement. Il indique par ailleurs que le taux moyen de l'inflation des prix a été fixé par l'INSEE à + 0.9 %. Monsieur le Maire indique qu'il est préférable compte-tenu des investissements prévus de calquer la fiscalité sur l'inflation plutôt que de devoir faire face à un besoin important en appliquant une forte hausse en cours de mandat. Il propose de maintenir chacun des 3 taux de la fiscalité locale pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les taux d'imposition 2015 comme suit :

Taxe d'habitation : 10,88 %

Taxe sur les propriétés bâties : 16,26 %

Taxe sur les propriétés non bâties : 26,40 %

Assurant un produit fiscal total de 101 677euros.

Vote des subventions : non évoqué lors du CM ou j'ai dormi ?

Dans le cadre du budget primitif 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter les subventions aux diverses associations locales et de l'extérieur. Les montants individuels sont repris en annexe du budget.

Réaménagement de la dette des budgets principal et assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renégocier les taux des deux emprunts contractés par la Commune. Il passe la parole à Monsieur Dominique MILLE, 1^{er} adjoint chargé des finances communales et fait passer un document dans lequel il explique que la commune ferait un gain de 24 107.41 € sur l'emprunt concernant l'acquisition du bâtiment « Carré » et un gain de 52 981.36 € sur l'emprunt concernant les travaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent la proposition de Monsieur le Maire par 15 voix pour dont 1 procuration.

Délégation du droit de préemption urbain institué par la communauté de communes du Pays du **Coquelicot au profit de la commune d'Aveluy**

La Communauté de communes étant compétente en matière de plan local d'urbanisme (P.L.U.), elle est également compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain (D.P.U.).

Par délibération en date du 22 septembre 2014, la communauté de communes a donc **institué** le droit de préemption dans les zones urbaines et d'urbanisation futures des communes dotées d'un document d'urbanisme.

La commune d'Aveluy a un document d'urbanisme et avait institué le droit de préemption urbain.

La communauté de communes peut donc déléguer le droit de préemption urbain au profit de la Commune.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 210.1, L 211.1 et suivants, R 211.1 et suivants et L. 213-3, R 213-1 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'exercer un droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations, répondant aux objectifs définis à l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'actions ou d'opérations aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 15 voix pour dont 1 procuration de solliciter la communauté de communes pour que le droit de préemption urbain institué sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisations futures de la commune lui soit délégué.

Horaires d'ouverture de l'espace du Vélodrome

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le terrain de football les week-ends et période estivale, soit du 1^{er} mai au 30 septembre 2015 à titre expérimental.

C'est Monsieur Thierry CRAMPON qui ira ouvrir le samedi matin et l'agent communal qui fermera le lundi matin.

Questions diverses

Néant. **Demande licence taxi refusée**

Droits d'initiatives

Monsieur Didier FOLLET sollicite le conseil municipal pour organiser une journée de pêche aux **silures au nom de la société de pêche d'Aveluy**.

Location d'une berge à la journée par le rétro albertin

Madame Véronique BON-PEREIRA demande si une manifestation sera organisée dans le cadre du Tour de France 2015. **L'association Alfa ne souhaitant pas s'engager seule, Monsieur le Maire demande aux élus s'ils veulent participer mais personne n'est disponible ce jour-là.**

Mme Catherine COUROUBLE, relate les travaux de la commission « environnement ».

Monsieur Thierry CRAMPON annonce quelques dates concernant les prochaines manifestations :

- **Les œufs de Pâques le lundi 6 avril à 11 h 00 au jardin d'agrément.**
- **Confection des brins de muguet le jeudi 30 avril 2014 à 20 h 00 à la Mairie.**
- Première réunion d'organisation pour le marathon du coquelicot à la Mairie de Grancourt **le 13 avril 2015**: MM Thierry CRAMPON et Didier FOLLET iront représenter la Commune.
- **17 mai concours de pétanque**
- **13 juin voyage des enfants et concert à l'église**
- **Fête locale sur le thème rires et chansons**

Monsieur Thierry CRAMPON demande également des « idées » pour le prochain voyage communal du mois de juin 2015, les propositions sont à effectuer pour le 15 mai 2015 au plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.